

REGLEMENT du TRAIL URBAIN DE CHATEAUBOURG

1. Respect de l'environnement et des personnes

Cette course mi-urbaine, mi-nature, est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Toutefois, toute attitude contraire à cette éthique engagera la disqualification du concurrent(e) – jet de ravitaillement usagé, dégradation volontaire de la flore, circulation en dehors du parcours balisé.

2. Les courses

Départ du Trail urbain de 10.5km à 19h30 du parking du marché situé rue de Paris à Châteaubourg. Catégories acceptées : à partir de Cadets. (Soit né en 2008 ou avant)

Départ de la Marche Nordique de 10.5km à 19h45 du parking du marché situé rue de Paris à Châteaubourg.

3. Signalisation

Rubalise réutilisable en hauteur, fléchage au sol, panneaux au changement de direction. Présence de signaleurs à chaque traversée de routes ou croisements importants.

4. Inscriptions

Le nombre de dossards est fixé à 350 pour le Trail Urbain de Châteaubourg. Pas de limitation sur la Marche Nordique.

Le droit d'inscription est fixé à 10€ pour les 2 courses.

L'inscription s'effectue sur le site www.klikego.com. Aucune inscription sur place. L'inscription sur le site Klikego entraîne le téléchargement du certificat médical ou de la licence et l'acceptation du règlement.

Le paiement en ligne est obligatoire. Les inscriptions seront closes le 06 septembre 2024 à 12h00 sur le site Klikego (dans la limite du nombre de participants fixé par les organisateurs). Pas d'inscription par téléphone, tout engagement est personnel, ferme et définitif.

Toute inscription de mineur fera l'objet d'une autorisation écrite et signée des parents ou tuteur légal.

5. Divers

Lieu de retrait des dossards au parking du marché, Rue de Paris à Châteaubourg.

La participation aux épreuves nécessite le port d'un dossard. En fonction des mesures gouvernementales en vigueur à la date de l'évènement nous nous réservons le droit d'apporter des modifications de dernière minute au règlement.

Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche ou à un signaleur, le dossard sera remis au responsable du poste.

6. Classement

Le classement général "scratch" ainsi que les catégories d'âge, donneront lieu à des classements distincts conformes au règlement de la FFA. Les classements seront publiés sur le site de Klikego le dimanche 08 septembre 2024 en soirée

7. Récompenses

Chaque participant recevra avec son dossard un ticket boisson ou restauration.

Podiums Trail Urbain de Châteaubourg

- 3 premiers et 3 premières du classement général
- 1^{er} et 1^{ère} de chaque catégories Cadet, Junior, Espoir, Senior, Master 1 à Master 7

Podiums Marche Nordique Urbaine de Châteaubourg

- 3 premiers et 3 premières du classement général

Ces récompenses seront remises sur le podium après l'arrivée des courses. Tout coureur qui ne se présentera pas sera considéré comme renonçant à sa récompense.

8. Utilisations d'image

Le concurrent autorise expressément les organisateurs du « Trail Urbain de Châteaubourg » ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de sa participation au « Trail Urbain de Châteaubourg », sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

9. Responsabilité civile

Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants du « Trail Urbain de Châteaubourg ».

Individuel accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériels. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

10. Sécurité

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses. Chaque participant est responsable de sa propre sécurité, malgré la présence de signaleurs et la priorité aux traversées de route, Nous demandons à chaque participant de respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte une voie carrossable.

Vous devez assistance à toute personne en danger. En cas de détresse, alertez ou faite alerter l'organisation située sur le parcours et qui dispose de moyen radio ou téléphonique.

Si impossibilité de joindre l'organisation, il faut contacter les services de secours par le 112, le 15 ou le 18. Ne laissez pas seule une personne blessée. Les secours seront assurés par la « Protection Civile ».

Les circuits seront balisés, les participants ne sont pas prioritaires sur les voies carrossables et doivent respecter strictement le code de la route. Les organisateurs se donnent le droit d'annuler l'épreuve en cas de conditions sanitaires ou climatiques mettant en péril la sécurité des coureurs.

Bonne course à toutes et à tous

